



**COMITE DE BAIE
DE LA RADE DE TOULON**

20, rue Nicolas Peiresc – BP 536
83041 TOULON CEDEX 9
Tél. : 04 94 93 68 23
Fax : 04 94 93 68 27
Mél : gquefeulou@tomed.org

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE BAIE
26 septembre 2005 à 9H30 dans la salle du SITTMAT**

□ **ETAIENT PRESENTS :**

Collège des élus des collectivités territoriales :

- M. **Gilles VINCENT**, Président du comité de baie, Vice-Président de TPM, Président du SIRTTEMEU et Maire de St Mandrier sur mer
- M. **Daniel BARBARROUX**, conseiller général du Var
- M. **Jean Michel HUGUET**, adjoint au maire, ville d'Ollioules
- M. **Alain MAYSSONNADE**, adjoint au maire, ville d'Evenos
- Mme **Dany CAYOL**, Conseillère municipale, ville de Six-Fours-Les-Plages
- Mme **Michèle DURAND**, adjointe au maire, ville de la Seyne sur mer,
- M. **Jean-François JUBE**, adjoint au maire, ville du Pradet
- M. **Thierry ALBERTINI**, adjoint au maire, ville de La Vallette du var – Président du SIAPE
- M. **Philippe BARTOLOMEO**, Ville de Toulon, Directeur Environnement
- M. **Jean-Claude OMET**, Ville de La Garde, services techniques

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

- M. **Patrick CREZE**, Secrétaire Général de la Préfecture du Var
- Le Capitaine de Vaisseau **Bernard JACQUET**, Division Environnement CECMED représentant le Préfet maritime région méditerranée
- M. **Guillaume SELLIER**, Directeur de la Direction Départementale des Affaires Maritimes
- M. **Jean-François JUBE**, Direction Départementale de la jeunesse et sport
- Mme **Sandrine VALENCIA**, Direction Départementale de l'Equipement - CQEL
- M. **Gaël LE SCAON**, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
- M. **Guy HERROUIN**, Directeur de l'IFREMER

Collège des usagers de la rade

- M. **Lionel HERBET**, Chambre des métiers du var
- M. **Claude ORFILA**, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- M. **Jean ECOCHARD**, Président de la fédération MART
- Mme **Michèle DURAND**, Présidente de l'association Environnement Méditerranée
- M. **Guy PONS**, Représentant du Comité Local des Usagers du Port Toulon



Assistaient également :

M. Patrick PHILIP, Président du conseil scientifique – CEA Cadarache
M. Lucien MERLO, président de l'Union Maritime du Mourillon
M. Jean RAIMOND, Université du Sud Toulon Var
M. Yves MOYA-NARANJO, Préfecture Maritime CECMED environnement
Mme Coralie NEY, Chambre des Métiers du Var, IPFM
M. Gilles ARDUIN, Conseil Général du Var – Direction des Ports
M. Jean-Luc AQUA, Conseil Général du Var – Direction des Ports
M. Joseph ANTONINI, Conseil Général du Var – DGA DRTPF
Mme Delphine THIBAUT, Conseil Général du Var – DEER
Mme Catherine POLI, Conseil Général du Var - DEER
M. Gilles BLANCHARD, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var - DPAM
Mme Catherine BRETON, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var - DPAM
M. Bertrand LE GUINER, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var - Environnement
M. Jean-Claude BELLONNE, MART
M. Jean GUINAMANT, MART
M. Joël DIGO, MART
M. François MORIN, Président du Comité de survie de la baie du Lazaret
M. Eric DURAND, Association Environnement Méditerranée
M. Olivier ARNAL, IFREMER
Mme Laure RINAUDO, association OCTOPUSSY
Mme Clélie HOOG, association OCTOPUSSY
Mme Aude GLEYROUX, SIRTTEMEU
M. Robert DURAND, SIRTTEMEU
M. Christian ARHANT, Ville de La Valette, services techniques
M. André THOMAS, Ville de la Seyne sur Mer, services techniques
Mme Carole VIARD, TPM DAET service environnement
M. Guirec QUEFFEULOU, TPM DAET service environnement
M. Raphaël ROBERT, TPM DAET service environnement

□ ETAIENT EXCUSES

M. Alfred GAUTIER, Président de l'association des Maires du Var
M. André GEOFFROY, Maire de Solliès Ville
M. Philippe LEDENVIC, Directeur de la DRIRE et de la DIREN PACA

□ ETAIENT ABSENTS (ou non représentés) :

Le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur
Le Maire du Revest les Eaux
Le Maire de la Farlède
Le Maire de la Crau
Le Maire de Carqueiranne
Le Président du Syndicat d'alimentation en eau La Valette-La Garde-Le Pradet
Le Président du Syndicat Intercommunal d'assainissement La Garde-Le Pradet
Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
Le Directeur département des Affaires Sanitaires et Sociales
Le Délégué régional au tourisme
Le Délégué régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
Le Délégué du conseil supérieur de la pêche



Le Contrôleur Général des armées, chargé des installations classées
Le Président de la chambre d'agriculture du Var
Le Président du Conseil Portuaire
Le président du Comité Local des Pêches et des élevages marins du Var
Le Président du Comité Départemental du Tourisme
Le Président du syndicat des aquaculteurs
Le Président du syndicat des mytiliculteurs
Le Président du groupement des usagers et industriels du port de commerce de Toulon-La Seyne
Le Président de la fédération départementale Var Pêche et protection du milieu aquatique

Déroulement de la réunion - Principaux points abordés :

Après avoir ouvert la séance et salué les participants, **M. Gilles VINCENT, président du comité de baie** fait un rappel de la démarche engagée depuis l'origine. L'agrément provisoire a été obtenu le 27 janvier 1999 puis l'agrément définitif le 22 mars 2002. A chaque fois, le Comité National d'Agrément avait signalé que notre dossier de contrat de baie était original et ambitieux. Aujourd'hui, notre contrat de baie vient de franchir la mi-parcours et le bilan intermédiaire doit être transmis au comité de Bassin pour traduire la conduite du projet. Il est également important de signaler, l'émergence d'autres démarches de contrat de baie en région Provence Alpes Côte d'Azur qui viennent d'obtenir l'agrément provisoire. Il s'agit du contrat de baie des golfes des îles de Lérins et celui de la baie des Anges entre Antibes et Cap d'Ail.

M. QUEFFEULOU présente le déroulement de la réunion :

- A – Etat d'avancement du contrat de baie – bilan des années 1, 2 et 3 - Discussion du programme de l'année 4 du contrat
- B – Présentation des travaux du conseil scientifique relatifs notamment au tableau de bord
- C – Débat sur les perspectives

Monsieur VINCENT présente la nouvelle organisation de la cellule contrat de baie au sein du service environnement de TPM puisque 2 recrutements ont été réalisés en novembre 2004 pour renforcer les effectifs :

- Carole VIARD a en charge le suivi du déroulement des actions inscrites au contrat de baie en liaison avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages et également la mise en œuvre des actions pédagogiques,
- Raphaël ROBERT construit le tableau de bord environnemental en liaison avec le conseil scientifique et organise les réunions du conseil scientifique.
- Guirec QUEFFEULOU outre la coordination générale du contrat a en charge les études et actions de maîtrise d'ouvrage TPM.

A – PRESENTATION DU BILAN ANNEE 3 DU CONTRAT DE BAIE ET LE PROGRAMME POUR L'ANNEE 2006

M. QUEFFEULOU rappelle le bilan présenté l'an passé lors de la réunion du comité de baie du 22 septembre 2004 au Palais Neptune dans le cadre du colloque et salon Eurolittoral. Le bilan de



l'année 2 faisait apparaître que 21% (33 actions) étaient réalisées, 42% (67 actions) étaient en cours et 37% (58 actions) restaient à engager.

La présentation du bilan est réalisé à partir d'un diaporama powerpoint® (voir ci-joint en annexe), par Carole VIARD. Le bilan de l'année 3 (en septembre 2005) fait apparaître que 34% (52 actions) sont réalisées, 34% (54 actions) sont en cours et 32% (51 actions) restent à engager. Le code couleur du tableau général de suivi a été détaillé pour préciser la situation des actions non réalisées (actions à lancer, actions compromises, actions abandonnées, actions à modifier). Le recadrage du contrat de baie pour la fin de son déroulement suivra attentivement les situations de ces actions non encore engagées. Par sous-volet une identification des actions non encore engagées a permis de révéler les priorités du travail à engager pour la fin du contrat de baie.

M. Gilles VINCENT rappelle que ce bilan fera l'objet d'une transmission aux maîtres d'ouvrages pour leur rappeler leurs engagements. M. VINCENT donne la parole à la CCIV pour préciser l'état d'avancement de leurs actions.

M. LE GUINER présente un diaporama (voir document en annexe) expliquant la situation des 18 projets inscrits par la CCIV. Le retard de la mise en œuvre des actions d'équipement des ports s'explique par la réalisation préalable des études diagnostiques « Ports Propres » qui doivent arriver à terme en mars 2006. Les blocs sanitaires des ports ne sont pas envisagés avant 2009-2010. Pour la réalisation des aires de carénage, un regroupement des moyens des ports de la rade conduit la CCIV à envisager une aire technique unique à bois sacré. Toutefois, cette réalisation ne pourra être réalisée avant la fin du contrat de baie (échéance 2009-2010).

M. VINCENT s'étonne du choix de la CCIV d'attendre 2009-2010 pour compléter les équipements sanitaires sur les ports ; Il s'agit d'investissements modérés qui ont néanmoins un impact fort sur la qualité bactériologique. Pour les aires de carénages, les plaisanciers conserveront l'habitude d'effectuer directement l'entretien sur leurs ports au niveau des cales de halage comme c'est le cas à St Mandrier.

M. MERLO rappelle que le port St Louis n'est toujours pas équipé de sanitaires et que les plaisanciers ont déjà exprimé leurs refus de faire le carénage sur un autre site.

M. ECOCHARD signale également sa réticence sur le fonctionnement et l'utilisation d'une aire de carénage unique dans la rade. Il note cependant que la CCIV a bien avancé sur les démarches d'études diagnostiques « port propre ». Il rappelle également le problème important de l'aire de carénage du chantier IMS dans la baie du Lazaret.

M. BLANCHARD précise qu'il ne peut être envisagé de faire fonctionner correctement une aire de carénage pour 200 anneaux et qu'il est indispensable de prévoir une mutualisation des investissements entre les ports de la rade et réduire également les coûts de fonctionnement. De plus la gestion environnementale de l'aire technique pourra être mieux contrôlée.

M. VINCENT rappelle que le bilan de l'état d'avancement sera diffusé avec le compte rendu à l'ensemble des partenaires pour validation ou compléments avant d'être transmis au contrôle du comité de bassin.



M. ECOCHARD remercie l'ensemble de l'équipe du contrat de baie pour la présentation de ce bilan et souligne que le contrat de baie est exemplaire en matière de transparence. Les actions concernant la thématique de l'assainissement sont effectivement bien avancées mais des retards persistent notamment sur les questions du pluvial et des approches sur les bassins versants. Les aides de l'agence de l'eau devraient prendre en compte les bassins de rétention. La CCIV devraient associer les plaisanciers plus directement et dès le début des projets. Enfin des retards persistent sur des études relatives au suivi des pollutions.

Mme DURAND annonce que l'étude relative à l'érosion de la plage des Sablottes va débiter et qu'un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires sera établi. Par ailleurs, elle demande des précisions sur l'aire de carénage d'IMS.

M. BLANCHARD précise que la mise en conformité environnementale et les travaux d'investissement sur le site du chantier IMS sont bien à la charge du concessionnaire pas la CCIV. IMS a par ailleurs fait l'objet d'un rachat et une étude pour l'amélioration de la gestion environnementale est en cours.

M. CREZE rappelle que IMS est une entreprise soumise à déclaration au titre des ICPE. Elle fait actuellement l'objet d'une interpellation pour définir si c'est toujours le cadre actuel. Il remarque également que dans le délai de 2 ans restant pour accomplir le contrat de baie les actions de travaux pourront plus difficilement être achevées que les études.

M. ALBERTINI annonce la rénovation des réseaux d'eaux usées du SIAPE mais également des communes raccordées. Un groupement de commande a été bâti et un chantier de 1,7 M€ doit débiter en janvier 2006 pour les travaux de rénovation. Par ailleurs, la nouvelle station d'épuration de Pouverel doit être livrée pour la fin de l'année 2006.

M. LE SCAON rappelle que les actions du volet préservation des milieux aquatiques sont souvent plus difficiles à mettre en œuvre mais qu'il faut veiller à un équilibre entre les différents volets du contrat. Pour les modifications et les actions abandonnées comme également les ajouts, il est nécessaire de faire un avenant au contrat de baie qu'il faudra transmettre au comité de bassin. Sur le plan financier, les taux d'aides du 8^{ème} programme de l'agence de l'eau sont valables jusqu'à la fin de l'année 2006. Les taux du 9^{ème} programme ne sont pour l'instant pas encore connus mais il pourra être difficile de les maintenir. Par ailleurs, il faut également rappeler la liaison assez directe entre la démarche de contrat de baie et la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le CV JACQUET signale que l'aire de carénage du club nautique de la marine est terminée avec également la participation du financement du Ministère chargé de l'environnement.

M. VINCENT demande également que la Marine Nationale avance sur la rénovation du réseau d'eaux usées de la base navale notamment au sujet des chlorures.

Le CV JACQUET rappelle que les chlorures peuvent avoir 2 origines : la porosité du réseau mais également le fonctionnement des eaux usées des navires fonctionnant à l'eau de mer et dépotées dans le réseau à quai.



M. HUGUET intervient pour signaler la difficulté de la ville d'Ollioules pour conduire ses fiches relatives aux bassins de rétention compte tenu à la fois des problèmes fonciers et également des problèmes financiers étant donné les investissements importants que cela représente.

M. BARBARROUX rappelle que le Conseil Général du var est maître d'ouvrage de 10 projets dont le pilote de traitement des vases portuaires et la gestion du plan de la garde qui sont bien engagés. Il regrette néanmoins les difficultés pour 2 opérations très intéressantes comme l'aire marine protégée et l'étude sur les macro-déchets.

B – BILAN D'ACTIVITE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

M. PHILIP, président du conseil scientifique, rappelle que le conseil scientifique a été mis en œuvre dans la première année qui a suivi la signature du contrat de baie et qu'il donc fallu s'intégrer dans un démarche en cours. Le comité de baie avait missionné le conseil scientifique sur justement un avis global sur la démarche pour dégager les points positifs et également identifier les problèmes. Le professeur Nardo VICENTE, président du conseil scientifique lors de sa première année avait présenté au comité de baie du 22 septembre 2004 une note d'avis.

M. PHILIP remarque que La position du conseil scientifique peut être considérée facile car aucune action doit être réalisé directement par ses membres mais elle est également ingrate car le conseil scientifique à une responsabilité pour signaler les dysfonctionnements et les points négatifs. Il rappelle également les objectifs initiaux du contrat de baie :

- La restauration de la qualité des milieux aquatiques,
- La valorisation patrimoniale et économique de la rade et de son bassin versant.

M. PHILIP informe que le conseil scientifique s'est structuré pour proposer au comité de baie une expertise complète. Les principales thématiques sont ainsi abordées dans des groupes de travail et un règlement intérieur et une charte définissent le fonctionnement.

M. PHILIP rappelle les éléments principaux de l'avis du conseil scientifique de 2004 sur le contrat de baie et les remarques issues des travaux en 2005 :

- La connaissance des biocénoses malgré l'étude de 2000/2001 n'est pas suffisante sur la question du benthos.
- La baie du Lazaret est et sera l'indicateur témoin de la réussite du contrat de baie. La possibilité de réaliser un dragage de réhabilitation du compartiment sédimentaire pourrait être étudiée.
- La contamination chimique des sédiments n'est globalement pas assez connue.
- Les installations et rejets industriels sont insuffisamment connus.
- La mise en œuvre effective du tableau de bord doit être engagée.

Le conseil scientifique insiste donc sur la nécessité de programmer des investigations complémentaires sur le compartiment sédimentaires (benthos et contaminants chimiques), les rejets industriels. Les maîtres d'ouvrages doivent également penser à remonter les informations à l'équipe du contrat de baie pour la mise en œuvre du suivi du programme d'action et du tableau de bord environnemental.



M. ROBERT présente le tableau de bord de suivi environnemental et précise les objectifs attendus, l'état d'avancement des travaux (voir Power Point® ci-joint).

M. PHILIP souligne la qualité du travail en cours qui est exemplaire sur de nombreux points notamment le tableau des corrélations et qui mériterait d'être publié dans une revue scientifique spécialisée. Par ailleurs, la collecte des informations doit être structurée par des conventions entre les maîtres d'ouvrages fournisseurs de données et TPM pour l'alimentation du tableau de bord.

M. VINCENT remercie M. PHILIP président du conseil scientifique et témoigne de l'intérêt qu'il a en participant aux réunions du conseil scientifique qui sont riches en informations.

C – PERSPECTIVES

M. VINCENT fait part des perspectives de la démarche contrat de baie permettant de se projeter au-delà des limites du contrat de baie dans le temps et dans l'espace. Ainsi dès 2006, des travaux d'études doivent débuter pour définir les objectifs d'un contrat de baie phase II et la pertinence d'une démarche de contrat de baie sur le secteur est de TPM, correspondant à la zone homogène n°23. Par ailleurs, depuis la loi sur les territoires ruraux du 25 février 2005, le Schéma de Cohérence Territoriale peut comporter un volet littoral, valant SMVM. Pour cela une étude diagnostic doit être engagée sur l'ensemble du secteur littoral et marin concerné par le SCOT en liaison étroite avec les études de contrat de baie.

M. VINCENT informe également des démarches parallèles au contrat de baie pour lesquelles TPM est partenaire. Il s'agit du projet européen SUBMED, pour un développement durable de la plongée et le projet life environnement SIMPYC relatif aux liaisons environnementales entre un port et sa ville. Compte tenu du savoir faire développé sur le contrat de baie et dans le contexte du pôle de compétitivité, il est également très porteur d'étudier les moyens d'exporter cette démarche de management environnemental, notamment sur les autres pays du pourtour méditerranéen.

M. ECOCHARD réagit principalement sur la proposition de contrat de baie phase II et énonce des thématiques absentes ou insuffisamment traitées dans le contrat de baie actuel et qu'il serait alors intéressant d'intégrer. Il s'agit notamment de prendre en compte les remarques du conseil scientifique, d'intégrer les bassins versants et les actions sur le sentier littoral dans la continuité de la très bonne étude réalisée par TPM, de poursuivre les projets sur les dragages et les dépotages, d'étendre aux actions de valorisation du patrimoine marin.

M. VINCENT signale qu'il prendra directement rendez-vous avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage dans les mois prochains pour optimiser la réalisation des actions dans la partie finale du contrat de baie.

M. VINCENT, président du comité de baie remercie les participants et clôt la séance.

